

Annexe :

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE STAGE DE FORMATION

Formulaire 2025

L'Association de Randonnée Pédestre, de Marche Nordique, de Marche Aquatique Côtière (rayer les mentions inutiles)

.....
.....

Demande à bénéficier d'une participation du Comité Départemental 35, aux frais engagés pour la formation au(x) stage(s) suivants :

- Technique Randonnée Découverte si le candidat est engagé dans une formation de la filière Encadrer) >> 30 €
- Technique Randonnée Perfectionnement si le candidat est engagé dans une formation de la filière Encadrer) >> 30 €
- PSC1 si suivi d'une formation de la filière Encadrer (20€)
- Entraîneur Longe-Côte (100€)

De Madame/ Monsieur

Stage qui a eu lieu du

A

Je, soussigné M ou Mme, président de l'association
..... certifie que mon association respecte le contrat fédéral (un adhérent = une licence avec assurance).

Fait à, le

Le président / la présidente de l'association :

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 31 décembre 2025

JOINDRE L'(ES) ATTESTATION(S) DE(S) SUIVIS DE STAGE CORRESPONDANTE(S)

Décision du Comité Départemental :

Accordée la somme de€

Refusée : motif

Comité départemental de Randonnée Pédestre d'Ille-et-Vilaine www.ille-et-vilaine.ffrandonnee.fr

Maison des Sports, 13 B avenue de Cucillé, 35065 Rennes Cedex. Tél. 09 64 41 94 10- ille-et-vilaine@ffrandonnee.fr

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.